

Madame Marie-France Lorho
Député de Vaucluse
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Monsieur Gérard Darmanin
Ministre de l'Intérieur
Hôtel de Beauvau,
1 Place Beauvau,
75800 Paris

Paris, le 3 mars 2021

Monsieur le ministre,

Le 24 février dernier, le directeur de publication du site internet *Renaissance Catholique* Jean-Pierre Maugendre a été mis en examen, suite à une plainte déposée par l'association *Stop Homophobie*, pour « provocation à la discrimination à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur orientation sexuelle ». Un article publié le 13 juin 2019 par *Renaissance catholique*, intitulé *L'Eglise du Dieu vivant : la colonne et l'appui de la vérité*, est à l'origine de cette condamnation. Ce texte citait la *Congrégation pour la Doctrine de la Foi - Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles*, déclaration signée par les cardinaux Burke, patron de l'Ordre souverain et militaire de Malte, Pujats, archevêque émérite de Riga, et des évêques Peta, archevêque de Sainte-Marie en Astana, Lenga, archevêque émérite de Karaganda et Schneider, évêque auxiliaire de Sainte-Marie en Astana.

Je souhaite en premier lieu attirer l'attention de monsieur le ministre sur les entraves, aussi inquiétantes que croissantes, faites à la liberté d'expression en notre pays. Les considérations de l'Eglise catholique en matière de mariage, qui constitue pour elle un Sacrement, doivent pouvoir être tenues sans que cette institution ne soit inquiétée pour ses opinions religieuses. Il doit pouvoir exister un débat sur tous les sujets qui constituent notre civilisation sans que des groupes de pression ne viennent tenter de faire taire une position qui ne leur siérait pas.

En second lieu, je souhaite alerter monsieur le ministre sur les abus de procédures juridiques dont font preuve lesdits groupes de pression. En s'attaquant à *Renaissance catholique*, qui ne fait que citer le texte de la *Congrégation pour la Doctrine de la Foi*, alors présidée par le Cardinal Ratzinger futur pape Benoît XVI, *Stop Homophobie* va porter jusqu'à nos tribunaux une plainte qui s'adressera finalement aux auteurs du texte. Il apparaît plus que problématique que le parquet français se voit ainsi obstrué par des affaires ne relevant pas de sa compétence et constituant, ni plus ni moins, qu'un objet publicitaire pour des associations communautaires.

Enfin, j'attire, monsieur le ministre, votre attention sur les moyens alloués à cette association, qui bénéficierait de larges subventions pour porter auprès de nos tribunaux de telles affaires et défendre ses intérêts éminemment minoritaires.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de recevoir, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments courtois.

Marie-France LORHO

